



## Appel à Manifestation d'Intérêt Salon Viva Technology 2018, du 24 au 26 mai

### Contexte

Faire de Provence Alpes Côte d'Azur la première Smart Région d'Europe, telle est notre ambition. Pour y arriver, la Région doit être exemplaire en matière de soutien à l'innovation et aux startups. Aussi, la Région a décidé d'être présente au premier salon européen dédié aux transformations qui se tiendra à Paris les 24, 25 et 26 mai prochains.

Vitrine de l'innovation française, le salon VIVATECHNOLOGY est le rendez-vous incontournable des acteurs du domaine. Grands Groupes, Start-up, Challengeurs, investisseurs tous seront présents pour relever les défis de demain. Plateforme de rang mondial, les dernières innovations y sont dévoilées, à l'instar du CES Las Vegas.

En quelques chiffres, l'édition 2017 c'était :

- 68.000 visiteurs
- 6.000 startups
- 1.500 journalistes
- 1.400 investisseurs
- 500 speakers
- 20 Labs d'open innovation

L'édition 2018 s'inscrit dans cette même dynamique avec une ambition internationale encore plus affirmée pour 2018. L'Afrique sera à l'honneur cette année, ainsi que l'expérience utilisateur.

De nouveaux formats sont à l'honneur avec de grands espaces « Labs » où de grands groupes expriment leurs besoins et challengent les Startups.

Aussi fort de son succès, cette nouvelle édition met un point d'honneur à l'expérimentation et l'expérience usager. C'est l'occasion de présenter les innovations et les faire tester auprès de futurs partenaires et usagers.

La Région sera présente, avec un stand de près de 250m<sup>2</sup> en proximité de Labs de grands groupes tels que Orange, Africatetch.

Pour rappel, les 24 et 25 mai le salon sera ouvert aux professionnels. **Le 26 mai** Vivatechnology ouvrira ses portes de l'innovation au Grand Public.



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### 1. Conditions d'éligibilité

- Les entreprises candidates doivent être implantées en Provence-Alpes-Côte d'Azur (siège sur le territoire régional) ou à défaut être actives sur le territoire (être présentes via une filiale, contribuer au développement économique, par l'exemple en créant de l'emploi, de l'attractivité régionale),
- Proposer une technologie/ service / produit destiné aux consommateurs finaux disponible commercialement aujourd'hui ou maximum dans la prochaine année, mais qui n'est pas encore en vente,
- Etre en capacité d'exposer un prototype avancé du produit ou service (les maquettes ne sont pas acceptées),
- Les solutions proposées devront répondre aux besoins usagers dans les domaines de
  - o *Environnement, Energie et développement durable (Energies, Ecotech / Agritech / Foodtech), Méditerranée durable*
  - o *La santé de demain (thérapies innovantes, bien-être, naturalité)*
  - o *Mobilité, transport, espace public, la ville de demain*
  - o *Industrie de demain*
  - o *Services, Emploi, formation*
  - o *Smart Tech (IoT, Big Data, IA, RMixte...)*
  - o *Industrie Créative, Trans média, Tourisme, divertissement*

### 2. Candidature

#### *Etape 1 : Envoi de candidature*

Les entreprises, répondant aux critères d'éligibilité et souhaitant participer au salon sur le stand régional devront transmettre leur candidature, par mail, au service SMART REGION avant **le 06 avril 2018**.

\*Livrable :

- ⇒ Formulaire de candidature,
- ⇒ Une attestation De minimis, afin de s'assurer du non dépassement du seuil de 200 000 euros d'aides publiques notifiées au titre de ce régime d'aide sur les trois dernières années (2016-2018).

*\* En l'absence de ces éléments, la candidature sera considérée invalide.*

#### *Etape 2 : Comité de sélection*

Le nombre de places étant limité, les candidatures seront dans un premier temps validées par un comité de sélection composé des représentants de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de ses partenaires concernés.

La liste des candidatures retenues par le comité de sélection sera officialisée dans la *semaine du 18 avril*.



### 3. Condition de participation

Le stand régional sera composé, notamment, d'un espace « entreprises et démonstrations », d'un espace partenaires (publics et privés) et d'un espace de rencontre et forum dédié aux conférences et workshop.

En participant au salon, l'entreprise s'engage à exposer sur le stand régional toute la durée du salon Vivatechnology (du 24 au 26 mai inclus).

#### *Prise en charge de la Région :*

Dans le cadre de la participation au salon, la Région prend en charge les aspects suivants :

Deux accès au salon par entreprise et la présence des entreprises sur l'espace régional hors aménagement spécifique) :

- Chaque entreprise disposera d'un espace habillé (supports de présentation - une colonne haute pour accueillir la signalétique, table, chaise et électricité) et d'un accès à la réserve commune. La Région attribuera cet espace dans le cadre d'un comité de sélection, et se réserve la possibilité de le modifier au cours du salon en fonction des besoins d'exposition et du public visiteur.

#### *A charge de l'entreprise :*

Les entreprises exposantes devront prévoir leur matériel informatique et leur connexion internet (peu de wifi dans les halls d'exposition). Quant aux éléments de communication/signalétique, ils sont pris en charge et standardisés par l'organisation du salon Vivatechnology. Une communication personnalisée est envisageable, mais sera à charge de l'exposant.

Les frais de logement, de déplacement et de restauration seront à la charge des exposants.



## Formulaire de candidature à Viva Technology 2018

Faire de Provence Alpes Côte d'Azur la 1ère Smart Région d'Europe, telle est notre ambition. Pour y arriver, la Région doit être exemplaire en matière de soutien à l'innovation et aux startups. Aussi, la Région a décidé d'être présente au premier salon européen dédié aux transformations qui se tiendra à Paris les 24, 25 et 26 mai prochains.

Pour rappel, la mission cible les entreprises dont le siège social est situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui répondent aux critères définis dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt, en particulier :

- Proposer une technologie/ service / produit destiné aux consommateurs finaux disponible commercialement aujourd'hui ou maximum dans les 2 prochaines années, mais qui n'est pas encore en vente,
- Etre en capacité d'exposer un prototype du produit ou service (les maquettes papiers ne sont pas acceptées) pendant les 3 jours de salon.
- Les solutions proposées devront répondre aux besoins usagers dans les domaines de :
  - *La santé de demain (thérapies innovantes, bien-être, naturalité)*
  - *L'environnement, le développement durable (Energies, Ecotech, / Agritech / Foodtech), Méditerranée durable*
  - *Mobilité, transport, espace public, la ville de demain*
  - *Energie, bâtiment durable*
  - *Industrie de demain*
  - *Services, Emploi, formation*
  - *Smart Tech (IoT, Big Data, IA, RMixte...)*
  - *Industrie Créative, Trans média, Tourisme, divertissement*

Ce formulaire est le document qui permettra au Comité de sélectionner les entreprises pour le stand régional. Merci de promouvoir votre solution de façon claire et synthétique.

ATTENTION : Votre candidature ne sera définitivement acceptée qu'à la réception d'une attestation "DE MINIMIS" qui permet de s'assurer du non dépassement du seuil de 200 000 EUROS d'aides publiques notifiées au titre de ce régime sur les 3 dernières années, y compris l'année en cours (2016-2018).

CONTACTS - Renvoyez votre candidature auprès du Service SMART Région :

**Fabienne EVANS**

Tel 04 91 57 50 41

@ : fevans@regionpaca.fr

**Julie ROCKIZKI**

Tel : 04 88 73 79 96

@ : jrockizki@regionpaca.fr



## FORMULAIRE (à compléter et à renvoyer avant le 06/04/2018)

### FICHE DE PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

\*LOGO de l'entreprise

\*Photo du Représentant ou de l'Equipe

*\*Merci de transmettre les éléments en Haute définition en PJ dans le mail de candidature*

Nom de l'entreprise

SIRET : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse, Code postal, Ville

Adresse internet

Comptes réseaux sociaux

Représentant : Nom Prénom du représentant - Fonction du représentant

Téléphone contact représentant - Mail contact représentant

Date de création de l'entreprise : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Effectif : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Marché(s) visé(s) ou secteur d'Activité (à cocher) :

La santé de demain

L'environnement, le développement durable

La ville de demain, Mobilité, transport, espace public

Energie, bâtiment durable

Industrie de demain

Services, Emploi, formation

Smart Tech

Industrie créative, transmédia, tourisme

Autres : à préciser

- Etes-vous membres, d'un cluster, pôle de compétitivité, French Tech, Incubateur, etc. :  
A préciser

- Avez-vous perçu des financements publics sur la période (2016-2018) ?  
 Oui – Combien ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  
 Non



## FICHE DE PRESENTATION DU PRODUIT

*Présentation du produit qui sera présenté sur le stand régional de Viva Technology 2018.*

- Présentation de la solution/du produit/du prototype qui sera présenté lors du salon – (Niveau de maturité, TRL 7-9, BtoC, BtoB, cibles, marchés visés, techno, etc.)

550 caractères maximum – Description du produit

- Comment envisagez-vous de promouvoir votre technologie/produit sur le stand durant le salon ?

450 caractères maximum

- Quelle est la **surface minimale** nécessaire pour exposer votre produit (m<sup>2</sup>/emprise au sol/suspension aérienne...). A titre indicatif, en 2017, chaque entreprise disposait d'un desk et d'un mange-debout. *Attention ce point permet de faciliter l'aménagement final du stand, cela n'engage pas la Région pour votre participation.*

450 caractères maximum

- Que recherchez-vous sur ce salon ?

Partenaires de R&D

Clients

Investisseurs

Futurs salariés

Distributeurs

Stagiaires et jeunes talents

## JOURNEE 26 MAI – GRAND PUBLIC

Pour rappel, le salon se déroule sur 3 jours :

- Le 24 et 25 mai (salon professionnel)
- Le 26 mai (ouverture Grand Public).

Votre participation au salon, vous engage à exposer sur le stand régional toute la durée du salon Vivatechnology (du 24 au 26 mai inclus). Notez donc, que le public attendu sera différent. Pour le samedi 26 mai, nous vous offrons la possibilité de promouvoir vos innovations différemment ou de promouvoir un produit/animation orientée BtoC.

Si vous souhaitez présenter une solution/animation différente entre les jours business et le jour Grand public merci de nous décrire votre proposition :

Description de votre produit / animation grand public



## Annexe : Aides de Minimis

### Information relative à l'octroi d'aide *de minimis*

Madame, Monsieur

Vous souhaitez participer au programme Vivatech 2018 conduit par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vous êtes susceptible, dans le cadre de ce programme, de recevoir des aides publiques basées sur la réglementation européenne dite « *de minimis* »<sup>1</sup>.

Or, en vertu de l'application de cette réglementation, le montant total de l'ensemble des aides dont vous pouvez bénéficier à ce titre ne peut dépasser 200.000 euros sur une période de trois ans.

**Afin de s'assurer du respect de ce seuil, le respect de la procédure administrative suivante s'impose :**

1. Vous nous transmettez, sur support papier ou sous format électronique, une **déclaration relative aux aides *de minimis*** sous forme d'équivalent subvention brut (ESB) que votre entreprise a pu recevoir au cours des 2 précédents exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours (cf. modèle joint). Pour cela, il est inutile d'entreprendre des démarches complexes : **cela vous a forcément été notifié explicitement par écrit lorsque vous avez bénéficié de ce type d'aide.**
2. A la suite de cet envoi, sous réserve du non dépassement du seuil de 200 000 euros et de la décision d'octroi de l'aide<sup>2</sup>, nous vous informerons par écrit du **montant potentiel** de cette aide ainsi que de son caractère de *de minimis*.
3. Lors de la clôture de l'opération, nous vous adresserons un courrier vous signifiant le **montant définitif** de l'aide versée au titre de cette réglementation.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions complémentaires et répondre à vos questions.

Ecrivez-nous à : [smartfactory@regionpaca.fr](mailto:smartfactory@regionpaca.fr) nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais

---

<sup>1</sup> Règlement CE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.



**Déclaration des aides publiques perçues au titre du règlement relatif aux aides de minimis**

*Règlement CE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis*

Nom de l'entreprise<sup>3</sup> :

Nom du représentant de l'entreprise :

Intitulé de l'action concernée :

Je soussigné, (Nom et qualité)....., certifie sur l'honneur l'exactitude et l'exhaustivité des informations ci-dessous :

L'entreprise a bénéficié au cours des 2 exercices fiscaux précédents et de l'exercice fiscal en cours d'aides relevant du régime « de minimis »<sup>4</sup> détaillées dans le tableau suivant et dont le montant total est inférieur à 200 000€.

Objet de l'aide	Forme de l'aide (subvention, bonification d'intérêts, prêt, apport en capital, garantie,...)	Organisme attributaire	Date d'attribution de l'aide	Montant de l'aide
				:

*Indiquer NEANT si l'entreprise n'a bénéficié d'aucune aide relevant du régime de minimis au cours des 2 exercices fiscaux précédentes et de l'exercice fiscal en cours*

**Date**

**Signature du représentant légal**

<sup>3</sup> L'entreprise est entendue au sens du règlement communautaire de minimis susvisé.

<sup>4</sup> La mention du régime de minimis doit être expressément visée (cf. délibération accordant l'aide, convention de subventionnement ou encore courrier de notification). **Pour information et à titre purement indicatif, est joint un tableau de la DATAR recensant les aides pouvant relever de la réglementation DE MINIMIS (source : [http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/liste\\_de\\_minimis\\_2012.pdf](http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/liste_de_minimis_2012.pdf)).** Ce document n'est pas exhaustif et ne saurait engager la responsabilité de la Région.